



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E49123

VALABLE JUSQU'AU 14/06/2025

ÉDITÉ LE 18/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/04/1990

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 24/12/2020
400 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DAX 96 B 319 409 714 268

Siret : 409 714 268 00094

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 0011155 0

Assurance Responsabilité Travaux :

ACTE IARD 2715048

Assurance Responsabilité Civile :

ACTE IARD 2714802

Situation fiscale et sociale : A jour au 29/02/2024

Raison sociale : DEC ENERGIES DAX

83 ALLEE DESTANQUE
ZAE ATLANTISUD
40230 ST GEOURS DE MAREMNE

Téléphone : 05 58 74 70 20

Portable : 06 70 75 94 11

Site Internet : www.dec-energies.fr

E-mail : contact@dec-energies.fr

Responsabilité légale :

DARRICAU JEAN-MARC PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 44

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5131	Installation de chauffe-eau solaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	04/04/2023
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	04/04/2023
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	14/04/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	04/04/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	04/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chauffage et/ou eau chaude solaire	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	14/09/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE PAU
TECHNOPOLE HELIOPARC
2 AVENUE PIERRE ANGOT
CS 8011
64053 PAU CEDEX 09

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.